

Division des élèves et des affaires financières

Affaire suivie par :
Responsable de division
Mme Isabelle Fulminet
Tél : 05 87 01 20 76

Affaire suivie par :
Mme Catherine Lachesnais
Tél : 05 87 01 20 66
Mél : : actioneducative.ia19@ac-limoges.fr

Cité Administrative Jean Montalat
BP 314
19011 Tulle Cedex

Tulle, le 28 août 2024

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Corrèze

à

Mesdames et Messieurs les Directrices et
Directeurs d'Ecoles – publiques et privées
S/C de Mesdames les Inspectrices et de
Messieurs les Inspecteurs chargés de
circonscriptions

Objet : Concours Départemental de la Résistance et de la Déportation 2025 des écoles de la Corrèze sous le patronage de l'ANACR-Corrèze

L'association nationale des anciens combattants et amis de la résistance (ANACR) de la Corrèze a élargi en, 2010 son engagement dans le développement du concours national de la résistance et de la déportation, en le proposant aux classes de CM1/CM2.

Pour cette année le thème retenu est **« Libérer et refonder la France 1943-1945 »**.

Pour retrouver la liberté, libérer le territoire d'une France occupée, exploitée, opprimée, par l'armée de l'Allemagne nazie et ses collaborateurs du régime dit de Vichy, des hommes et des femmes de toutes conditions, ont dû s'engager au péril de leur vie et de celle de leurs familles.

Vous présenterez, illustrerez, à l'aide d'exemples locaux ou régionaux :

- les différentes formes d'engagements de ces résistants, les risques qu'ils ont pris, les répressions dont ils ont été victimes, dans les années 1943-1944,
- les espoirs qu'ils formulaient et les mesures qu'ils ont prises en 1944-1945, pour restaurer l'ordre Républicain, une société plus juste, plus « heureuse » et en paix.

Quelles leçons en retenir pour aujourd'hui ?

Pour cela, vous pourrez vous appuyer sur diverses formes de documents, photos, textes, objets, témoignages, monuments et plaques du souvenir, et donner, en groupe ou individuellement, libre cours à votre créativité.

Pour cela vous choisirez le mode d'expression qui vous conviendra.

Les professeurs des écoles volontaires devront se faire connaître au plus tard le **lundi 3 février 2025** auprès de la Division des Elèves et des Affaires Financières.

Ces travaux devront être retournés à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Corrèze – service DEAF – pour **le vendredi 4 avril 2025**.

Je sais pouvoir compter sur votre participation pour ce projet qui recueille mon adhésion. Je vous en remercie par avance.

Signé

Franck CUTILLAS